



OSISKO PUBLIE SES RÉSULTATS POUR LE PREMIER TRIMESTRE DE 2025

Solides flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 46,1 millions de dollars

Montréal, 7 mai 2025 – Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « **Société** » ou « **Osisko** ») (TSX et NYSE : OR) annonce aujourd'hui ses résultats financiers consolidés pour le premier trimestre de 2025. Les montants qui sont présentés sont en dollars américains, sauf indication contraire.

Faits saillants

- 19 014 onces d'équivalent d'or (« OEO¹ ») gagnées (22 259 OEO au T1 2024²);
- Produits provenant des redevances et des flux de 54,9 millions de dollars (45,0 millions de dollars au T1 2024);
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 46,1 millions de dollars (37,4 millions de dollars au T1 2024);
- Marge monétaire³ trimestrielle de 53,3 millions de dollars ou 97,1 % (43,7 millions de dollars ou 97,0 % au T1 2024);
- Bénéfice net de 25,6 millions de dollars, ou 0,14 \$ par action de base (11,2 millions de dollars, ou 0,06 \$ par action de base au T1 2024);
- Bénéfice ajusté³ de 29,5 millions de dollars, ou 0,16 \$ par action de base (22,0 millions de dollars, ou 0,12 \$ par action de base au T1 2024);
- Remboursement net de 19,6 millions de dollars sur la facilité de crédit renouvelable;
- Solde de trésorerie de 63,1 millions de dollars et dette de 74,3 millions de dollars au 31 mars 2025;
- Acquisition d'une redevance de 1,5 % sur le rendement net de fonderie (« NSR ») auprès de Japan Gold Corp. (« Japan Gold ») sur les propriétés contrôlées à 100 % par Japan Gold au Japon, pour un montant de 5 millions de dollars; et
- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,065 \$ CA par action ordinaire payé le 15 avril 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 31 mars 2025.

Après le 31 mars 2025

- Remboursements supplémentaires de 30,0 millions de dollars dans le cadre de la facilité de crédit renouvelable de la Société;
- Premier paiement reçu de Talisker Resources Ltd. en vertu de la redevance de 1,7 % NSR sur Bralorne;
- Acquisition d'un ensemble de redevances sur divers projets en Colombie-Britannique auprès de Sable Resources Ltd. (« Sable Resources ») pour un montant de 3,8 millions de dollars CA, ainsi que certains droits relatifs à l'acquisition future d'intérêts similaires auprès de Sable Resources;
- Publication de la cinquième édition du rapport de développement durable de la Société, *Une croissance responsable (Growing Responsibly)*; et
- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,055 \$ US par action ordinaire, une augmentation de 20 % par rapport au dividende trimestriel précédent, sur la base du taux de change (\$ CA/\$ US) à la date de déclaration du dividende du premier trimestre. Ce dividende sera payé le 15 juillet 2025 aux actionnaires inscrits aux registres en date du 30 juin 2025 à la fermeture des bureaux.

Commentaire de la direction

Jason Attew, président et chef de la direction d'Osisko a commenté : « Le premier trimestre d'Osisko a représenté un bon départ pour la Société en 2025 et sert de base solide à Osisko pour atteindre son objectif de 80 000 à 88 000 OEO gagnées en 2025, surtout si l'on considère que les livraisons d'OEO de la Société devraient s'améliorer séquentiellement, trimestre après trimestre, pendant le reste de l'année à venir.

Au cours des prochains mois, il y aura plusieurs éléments déterminants à surveiller, y compris, mais sans s'y limiter, les initiatives de financement de projet d'Osisko Développement à la suite des résultats de l'étude de faisabilité optimisée de la semaine dernière pour le projet aurifère Cariboo entièrement autorisé; un nouveau plan de durée de vie de la mine dans le district aurifère Island d'Alamos Gold; et enfin, la mise en œuvre anticipée du plan d'arrangement entre Spartan Resources et Ramelius Resources, qui, s'il est mis en œuvre, pourrait accélérer la mise en production de Dalgaranga pour la fin de 2025, soit une année complète avant les attentes d'Osisko lorsque la Société a fait l'acquisition de la redevance Dalgaranga de 1,8% sur le rendement brut de fonderie à la fin de septembre 2024. »

Norman MacDonald, président du conseil d'administration d'Osisko, a également commenté : « L'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de demain marquera la fin du mandat de Joanne Ferstman à titre d'administratrice indépendante au sein du conseil d'Osisko. Joanne siège au conseil d'administration d'Osisko depuis le tout début et, à ce titre, le conseil d'administration et la direction tiennent à remercier chaleureusement Joanne pour ses nombreuses années de leadership, de conseils et de services. Son souci du détail et son dévouement à la réalisation de la vision stratégique de la Société, parmi ses nombreuses autres compétences, nous manqueront. Nous souhaitons également à Joanne tout le succès possible dans ses projets futurs. »

DÉTAILS RELATIFS À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE ET À LA WEBDIFFUSION SUR LES RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE DE 2025

Conférence téléphonique :	Jeudi, 8 mai 2025, 10:00 HE
Numéros de téléphone : (option 1)	Sans frais en Amérique du Nord: 1 (800) 717-1738 Appels locaux Montréal : 1 (514) 400-3792 Appels locaux Toronto : 1 (289) 514-5100 Appels locaux New York : 1 (646) 307-1865 ID de la conférence : 33088
Lien pour la webdiffusion : (option 2)	https://viaid.webcasts.com/starthere.jsp?ei=1713958&tp_key=482b1aae4e
Reprise (disponible jusqu'au dimanche 8 juin 2025 à 23:59 HE) :	Sans frais en Amérique du Nord : 1 (888) 660-6264 Appels locaux Toronto : 1 (289) 819-1325 Appels locaux New York : 1 (646) 517-3975 Code d'accès : 33088#

Reprise également disponible sur notre site web au www.osiskogr.com

Assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires

L'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2025 se tiendra le 8 mai 2025 à Montréal (Québec).

Personne qualifiée

Le contenu scientifique et technique du présent communiqué a été révisé et approuvé par Guy Desharnais, Ph.D., géo., vice-président, évaluation de projets chez Redevances Aurifères Osisko Ltée, et « personne qualifiée » en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »).

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux détenant un portefeuille axé sur l'Amérique du Nord de plus de 195 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux, incluant 21 actifs en production. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 3 % à 5 % sur le rendement net de fonderie du complexe Canadian Malartic, l'une des plus importantes opérations aurifères au Canada.

Osisko est une société constituée sous le régime des lois de la province de Québec, son siège social étant situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Grant Moenting
Vice-président, marchés des capitaux
Tél : (514) 940-0670 #116
Portable : (365) 275-1954
Courriel : gmoenting@osiskogr.com

Heather Taylor
Vice-présidente, développement durable et communications
Tél : (514) 940-0670 #105
Courriel : htaylor@osiskogr.com

Notes:

(1) Onces d'équivalent d'or

Les OEO sont calculées trimestriellement et comprennent les redevances et les flux. Les onces d'argent et les tonnes de cuivre provenant d'ententes de redevances et de flux ont été converties en onces d'équivalent d'or en multipliant le nombre d'onces d'argent et de tonnes de cuivre gagnées par le prix moyen de l'once d'argent ou du cuivre par tonne pour la période, puis divisé par le prix moyen de l'once d'or pour la période. Les diamants, les autres métaux et les redevances en trésorerie ont été convertis en onces d'équivalent d'or en divisant le produit associé par le prix moyen de l'once d'or pour la période.

Prix moyen des métaux et taux de change

	Trois mois terminés le 31 mars	
	2025	2024
Or ⁽ⁱ⁾	2 860 \$	2 070 \$
Argent ⁽ⁱⁱ⁾	31,88 \$	23,34 \$
Cuivre ⁽ⁱⁱⁱ⁾	9 340 \$	8 438 \$
Taux de change (\$ CA/\$ US) ^(iv)	0,6968	0,7415

(i) Le prix moyen représente le prix pm par once en dollars américains selon le London Bullion Market Association.

(ii) Le prix moyen représente le prix par once en dollars américains selon le London Bullion Market Association.

(iii) Le prix moyen représente le prix par tonne en dollars américains selon le London Metal Exchange.

(iv) Taux quotidien de la Banque du Canada.

(2) Trois mois terminés le 31 mars 2024 (« T1 2024 »).

(3) Mesures non conformes aux Normes IFRS de comptabilité

Marge monétaire

La marge monétaire en dollars et en pourcentage des produits est une mesure financière non conforme aux IFRS. La marge monétaire (en dollars) est définie par Osisko comme étant les produits moins le coût des ventes (excluant l'épuisement). La marge monétaire (en pourcentage des produits) est obtenue en divisant la marge monétaire (en dollars) par les produits.

La direction utilise la marge monétaire en dollars et en pourcentage des produits pour évaluer la capacité d'Osisko à générer des flux de trésorerie positifs à partir de ses redevances, de ses flux de métaux et de ses autres droits. La direction et certains investisseurs utilisent également cette information, ainsi que des mesures déterminées conformément aux normes IFRS de comptabilité telles que la marge brute et les flux de trésorerie d'exploitation, pour évaluer la performance d'Osisko par rapport à des pairs de l'industrie minière qui présentent ces mesures sur une base similaire. La marge monétaire en dollars et en pourcentage des produits ne vise qu'à fournir de l'information additionnelle aux investisseurs et aux analystes et ne devraient pas être considérée isolément ou comme substitut aux mesures de rendement préparées conformément aux normes IFRS de comptabilité. Elles n'ont pas de signification standardisée selon les normes IFRS de comptabilité et peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Une conciliation de la marge monétaire par type de droits (en milliers de dollars et en pourcentage des produits) est présentée ci-dessous :

	Trois mois terminés le 31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
<u>Droits de redevances</u>		
Produits	36 790	33 029
Moins : coût des ventes (excluant l'épuisement)	(145)	(78)
Marge monétaire (en dollars)	36 645	32 951
Épuisement	(2 710)	(4 104)
Profit brut	33 935	28 847
<u>Droits de flux</u>		
Produits	18 126	12 018
Moins : coût des ventes (excluant l'épuisement)	(1 474)	(1 281)
Marge monétaire (en dollars)	16 652	10 737
Épuisement	(5 034)	(4 442)
Profit brut	11 618	6 295
<u>Droits de redevances et de flux</u>		
Marge monétaire totale (en dollars)	53 297	43 688
Divisée par : produits totaux	54 916	45 047
Marge monétaire (en pourcentage des produits)	97,1 %	97,0 %
Total – profit brut	45 553	35 142

Bénéfice ajusté et bénéfice ajusté par action de base

Le bénéfice ajusté et le bénéfice ajusté par action de base sont des mesures financières non conformes aux IFRS et sont définis par Osisko en excluant les éléments suivants du bénéfice net (perte nette) et du bénéfice (perte) par action : le gain (la perte) de change, la dépréciation d'actifs et la reprise de pertes de valeur passées liées aux droits de redevances, de flux de métaux et autres droits, les variations de la provision pour pertes de crédit attendues, les radiations et les dépréciations d'investissements, les gains (pertes) à la cession d'actifs, les gains (pertes) sur placements, la quote-part du gain (perte) d'entreprises associées, les coûts de transaction et autres items tels que les gains (pertes) hors caisse, ainsi que l'impact de l'impôt sur le revenu sur ces éléments. Le bénéfice ajusté par action de base est obtenu en divisant le bénéfice ajusté par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

La direction utilise le bénéfice ajusté et le bénéfice ajusté par action de base pour évaluer la performance opérationnelle sous-jacente d'Osisko dans son ensemble pour les périodes présentées, pour aider à la planification et à la prévision des résultats opérationnels futurs, et pour compléter l'information contenue dans ses états financiers consolidés. La direction estime qu'en plus des mesures préparées conformément aux normes IFRS de comptabilité, telles que le bénéfice net (perte nette) et le bénéfice net (perte nette) par action de base, les investisseurs et les analystes utilisent le bénéfice ajusté et le bénéfice ajusté par action de base pour évaluer les résultats de l'activité sous-jacente d'Osisko, en particulier parce que les éléments exclus ne sont généralement pas inclus dans les prévisions annuelles d'Osisko. Bien que les ajustements au bénéfice net (perte nette) et au bénéfice net (perte nette) par action de base dans ces mesures comprennent des éléments qui sont à la fois récurrents et non récurrents, la direction croit que le bénéfice ajusté et le bénéfice net ajusté par action de base sont des mesures utiles de la performance d'Osisko parce qu'ils s'ajustent pour des éléments qui peuvent ne pas être reliés ou avoir un effet disproportionné sur la période pendant laquelle ils sont constatés, avoir un impact sur la comparabilité des résultats d'exploitation de base d'une période à l'autre, ne pas toujours refléter la performance d'exploitation sous-jacente de l'entreprise et/ou ne pas être nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation futurs. Le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action de base sont destinés à fournir des informations supplémentaires aux investisseurs et aux analystes et ne doivent pas être considérés isolément ou comme un substitut aux mesures de performance préparées conformément aux normes IFRS de comptabilité. Ils n'ont pas de signification standardisée selon les normes IFRS de comptabilité et peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Une conciliation entre le bénéfice net et le bénéfice net ajusté est présentée ci-dessous :

	Trois mois terminés le 31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
<i>(en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)</i>		
Bénéfice net	25 640	11 169
Ajustements :		
(Gain) perte de change	(160)	2 411
Quote-part de la perte d'entreprises associées	3 752	10 053
Variations de la provision pour pertes de crédit attendues et radiations	-	(1 399)
Perte (gain) sur les placements	286	(388)
Impact fiscal des ajustements	(41)	136
Bénéfice ajusté	29 477	22 032
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	186 979	185 761
Bénéfice ajusté par action de base	0,16	0,12

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans ce communiqué de presse peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs, au sens du United States Private Securities Litigation Reform Act of 1995, et comme de l'information prospective au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières canadiennes. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence, sans s'y limiter, à des événements futurs, qu'Osisko atteindra ses perspectives de production, que les travaux de mise en valeur et les étapes à franchir par les exploitants des propriétés dans lesquelles la Société détient des droits seront réalisés en temps opportun. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiées par les mots suivants l'emploi de mots comme « est prévu », « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variations (incluant les variantes négatives de ces mots ou phrases), ou qui peuvent être identifiés par des affirmations à l'effet que certaines actions, événements ou conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, la plupart desquels Osisko ne contrôle pas, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque comprennent, sans s'y limiter, (i) en ce qui concerne les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit; les risques liés : (a) aux exploitants des propriétés, (b) au développement dans les délais prévus, à l'obtention des permis, à la construction, au début de la production, à l'accroissement de la production (y compris les défis opérationnels et techniques) en temps opportun, (c) aux différences dans le débit et le moment de la production par rapport aux estimations des ressources minérales ou aux prévisions de production des exploitants, (d) aux différences dans le taux de conversion des ressources en réserves minérales et à la capacité de remplacer les ressources, (e) l'issue défavorable de toute contestation ou litige concernant les titres de propriété, les permis ou licence d'exploitation, (f) les risques et incertitudes associés aux activités d'exploration, de développement et d'exploitation minière, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou inattendues, les ruptures de pente ou les effondrements, les inondations et autres catastrophes naturelles ou les troubles civils ou autres risques non assurés; (ii) en ce qui concerne les facteurs externes : (a) les fluctuations des prix des matières premières qui supportent des redevances, des flux, des ententes d'écoulement de métaux et des investissements détenus par Osisko, (b) une guerre commerciale ou de nouvelles barrières tarifaires, (c) les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, (d) les changements de réglementation des gouvernements nationaux et locaux, y compris les régimes de permis et de licences et les politiques fiscales; les règlements et les développements politiques ou économiques dans l'un ou l'autre des pays où sont situées les propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit, ou par l'entremise desquelles elles sont détenues, (e) la disponibilité continue du capital et du financement à Osisko ou aux opérateurs des propriétés, et les conditions générales de l'économie, du marché ou des affaires, et (f) les réponses des gouvernements concernés aux épidémies de maladies infectieuses et l'efficacité de ces réponses, ainsi que l'impact potentiel des épidémies de maladies infectieuses sur les activités, les opérations et la situation financière d'Osisko; (iii) en ce qui concerne les facteurs internes : (a) les occasions d'affaires qui peuvent ou non devenir disponibles pour Osisko, ou qui sont poursuivies par Osisko, (b) ou l'intégration des actifs acquis. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont fondés sur des hypothèses que la direction juge raisonnables, notamment l'absence de changement significatif dans les revenus et les actifs courants de la Société en ce qui concerne la détermination de son statut de PFIC; l'absence de tout autre facteur qui pourrait faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus et, en ce qui concerne les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit, (i) l'exploitation continue des propriétés par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés d'une manière conforme aux pratiques antérieures et à la divulgation publique (y compris les prévisions de production), (ii) l'exactitude des déclarations publiques et des divulgations faites par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes (y compris les prévisions de développement des propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production), (iii) l'absence de développement défavorable concernant toute propriété importante, (iv) l'exactitude des déclarations et des estimations relatives aux réserves et aux ressources minérales faites par les propriétaires et les exploitants et (v) la mise en œuvre d'un plan adéquat d'intégration des actifs acquis.

Pour plus de détails au sujet des risques, incertitudes et hypothèses, veuillez consulter la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en versions électroniques sous le profil de l'émetteur d'Osisko sur SEDAR+, au www.sedarplus.com, et auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») aux États-Unis, sur EDGAR, au www.sec.gov. Osisko souhaite avertir que la liste des risques et incertitudes cités précédemment n'est pas exhaustive. Les investisseurs et autres devraient considérer prudemment les facteurs ci-dessus ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et le risque qu'ils impliquent. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais aucune garantie ne peut être fournie quant au fait que ces attentes seront exactes, comme les résultats réels peuvent différer de façon importante des résultats prévus, comme les énoncés prospectifs incluent dans ce communiqué de presse ne sont pas une garantie de performance future et l'on ne devrait pas s'y fier indûment. Ces énoncés ne sont valides qu'en date de ce communiqué de presse. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.

Redevances Aurifères Osisko Ltée

Bilans consolidés

Au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024

(Non audités)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

	<u>31 mars</u> <u>2025</u>	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>
	\$	\$
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	63 070	59 096
Sommes à recevoir	2 773	3 106
Autres actifs	1 511	1 612
	<u>67 354</u>	<u>63 814</u>
Actifs non courants		
Placements dans des entreprises associées	40 086	43 262
Autres placements	85 403	74 043
Redevances, flux et autres intérêts	1 112 393	1 113 855
Goodwill	77 353	77 284
Autres actifs	6 140	5 376
	<u>1 388 729</u>	<u>1 377 634</u>
Passifs		
Passifs courants		
Comptes créditeurs et charges à payer	3 923	5 331
Dividendes à payer	8 457	8 433
Obligations locatives	1 132	852
	<u>13 512</u>	<u>14 616</u>
Passifs non courants		
Obligations locatives	4 539	3 931
Dette à long terme	74 346	93 900
Impôts sur le résultat différés	82 438	76 234
	<u>174 835</u>	<u>188 681</u>
Capitaux propres		
Capital-actions	1 680 514	1 675 940
Surplus d'apport	65 003	63 567
Cumul des autres éléments du résultat global	(139 637)	(141 841)
Déficit	(391 986)	(408 713)
	<u>1 213 894</u>	<u>1 188 953</u>
	<u>1 388 729</u>	<u>1 377 634</u>

Redevances Aurifères Osisko Ltée

États consolidés des résultats

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2025 et 2024

(Non audités)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$ (retraité)
Produits	54 916	45 047
Coût des ventes	(1 619)	(1 359)
Épuisement	(7 744)	(8,546)
Bénéfice brut	45 553	35 142
Autres charges d'exploitation		
Générales et administratives	(4 959)	(4 544)
Développement des affaires	(2 079)	(1 011)
Bénéfice d'exploitation	38 515	29 587
Produits d'intérêts	598	934
Charges financières	(1 730)	(2 767)
Gain de change (perte)	160	(2,411)
Quote-part de la perte d'entreprises associées	(3 752)	(10 053)
Autres (pertes) gains, montant net	(286)	1 737
Bénéfice avant les impôts sur le résultat	33 505	17 027
Charge d'impôts sur le résultat	(7 865)	(5 858)
Bénéfice net	25 640	11 169
Bénéfice net par action		
De base et dilué(e)	0,14	0,06

Redevances Aurifères Osisko Ltée

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les trois mois terminés les 31 mars 2025 et 2024

(Non audités)

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars américains)

	2025	2024
	\$	\$
		(retraité)
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	25 640	11 169
Ajustements pour :		
Rémunération fondée sur des actions	2 089	1 567
Épuisement et amortissement	8 032	8 790
Variations sur la perte de crédit attendue sur placements	-	(1 399)
Quote-part de la perte d'entreprises associées	3 752	10 053
Variation de la juste valeur d'actifs financiers et de passifs à la juste valeur par le biais du résultat net	286	(338)
(Gain) perte de change	(92)	2 437
Charge d'impôts sur le résultat différés	7 242	5 463
Autres	104	116
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	47 053	37 858
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(974)	(496)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	<u>46 079</u>	<u>37 362</u>
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements à court terme	-	(667)
Acquisitions de placements	(11 364)	-
Produit de la cession de placements	-	3 847
Acquisitions de droits de redevances et de flux	(5 285)	-
Autres	(17)	(3)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	<u>(16 666)</u>	<u>3 177</u>
Activités de financement		
Augmentation de la dette à long terme	10 437	-
Remboursement de la dette à long terme	(30 000)	(32 394)
Exercice d'options d'achat d'actions et actions émises en vertu du régime d'achat d'actions	2 587	3 609
Dividendes versés	(7 610)	(7 680)
Retenues à la source sur le règlement d'unités d'actions avec restrictions et différées	(653)	(2 204)
Autres	(210)	(288)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	<u>(25 449)</u>	<u>(38 957)</u>
Augmentation de la trésorerie avant l'incidence des variations des taux de change	3 964	1 582
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	10	(682)
Augmentation nette de la trésorerie	<u>3 974</u>	<u>900</u>
Trésorerie – début de la période	<u>59 096</u>	<u>51 204</u>
Trésorerie – fin de la période	<u>63 070</u>	<u>52 104</u>